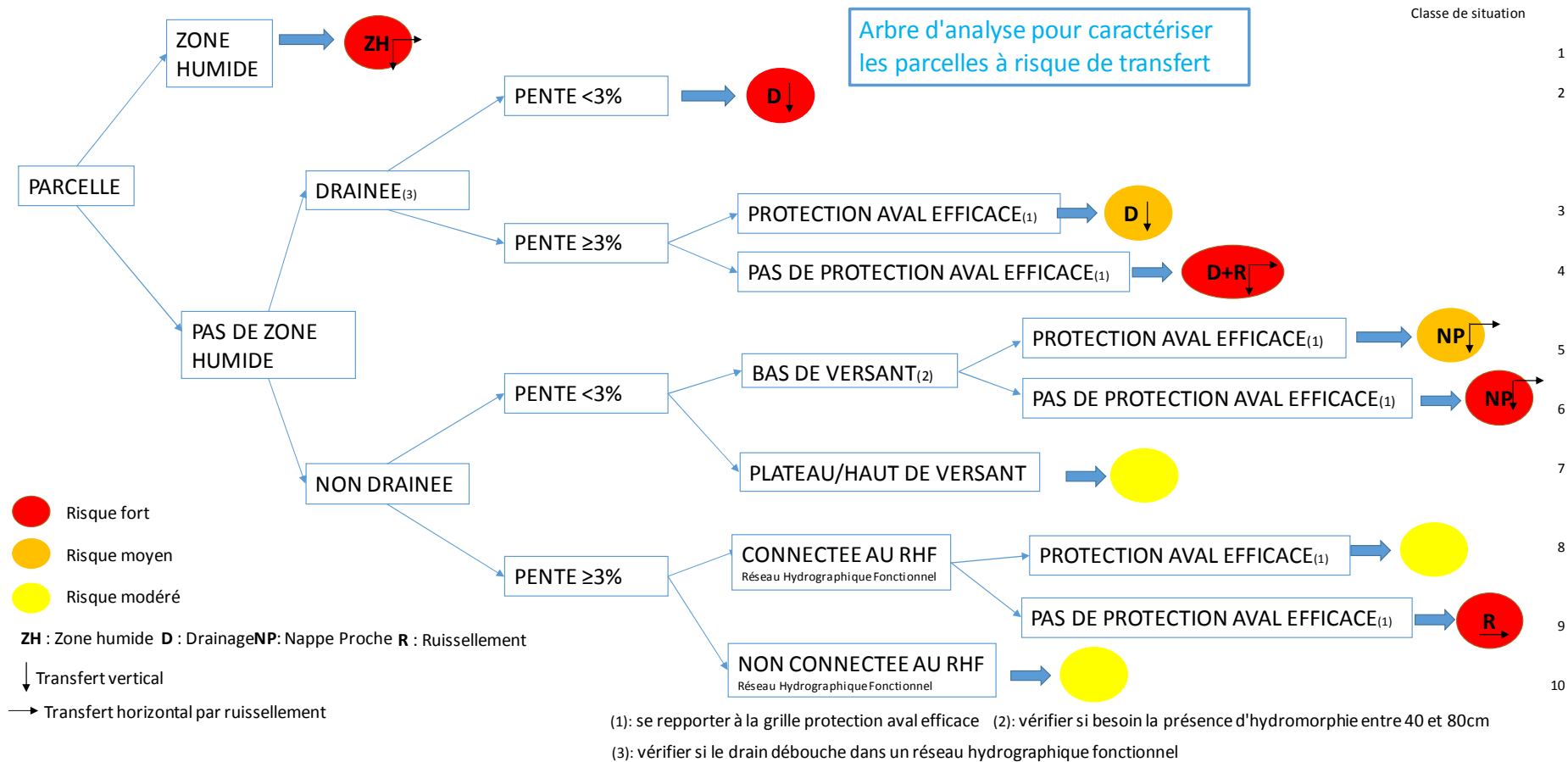


# 1.1 Arbre d'analyse pour caractériser les parcelles à risque de transfert



## 2. Grille « protection efficace »

Une protection aval efficace est un élément du paysage qui freine le ruissellement en bas de parcelle. Elle limite le transfert direct des polluants de la parcelle au réseau hydrographique.

La protection doit être **permanente ET continue**.

Le type et le dimensionnement de la protection est fonction des caractéristiques de la parcelle (longueur de pente, % de pente et distance au réseau hydrographique circulant) selon les tableaux ci-dessous :

		Distance au réseau hydrographique fonctionnel					
		> 200 m		20 à 200 m		< 20 m	
		<5%	≥5%	<5%	≥5%	<5%	≥5%
Longueur de pente	< 50 m	0	0	0	1	1	2
	50 à 150 m	0	0	1	2	2	3
	150 à 250 m	0	1	2	3	3	4
	250 m à 350 m	1	2	3	4	4	5
	> 350 m	2	3	4	5	5	5

Pentes de plus de **250m**,  
encouragement à redécouper la parcelle

Diagnostic et Préconisations d'aménagement	
0	Protection aval non nécessaire
1	Talus, talus ceinture de bas fond
	Dispositif enherbé et/ou boisé 5 m*
2	Talus, talus ceinture de bas fond
	Dispositif enherbé et/ou boisé 10 m*
3	Talus, talus ceinture de bas fond
	Dispositif enherbé et/ou boisé 20 m*
4	Redécouper la parcelle
	Talus, talus ceinture de bas fond
	Dispositif enherbé et/ou boisé 30 m*
5	Redécouper la parcelle

Préconisation d'une protection à l'**amont** de la parcelle: une priorité contre le processus d'érosion!

Si le versant continue à l'amont de la parcelle, une préconisation d'aménagement à l'amont de la parcelle est recommandée. La parcelle est alors classée en risque moyen :



Classe de situation 11